peau, comme les autres prétenus, et, dans son abattement, ne s'inquiète point de sa nourriture.

Il se contente de l'ordinaire du Dépôt et fait venir occasionnellement, du restaurant de l'administration, un plat que le commissionnaire recommande particulièrement.

Du Coti étonne les agents de la Sûreté par son extrême sobriété. Tout lui est apporté de chez lui et n'exige pas de grands frais de préparation : des œufs et du laitage *coupé d'eau minérale.*

On ne saurait attribuer ce manque d'appétit à un affaiblissement moral, car, au contraire, du Coti a toujours conservé un superbe assurance et ne s'est *jamais départi de son calme* dédaigneux.

Il paraît que chez lui, aux jours de sa splendeur, le pseudo-gentilhomme ne suivait pas d'autre régime.

Renforts au Tonkin

Marseille, 15 janvier. — Le paquebot affrété *Euschmir* partira samedi prochain à destination du Tonkin avec deux officiers supérieurs, 20 officiers, 40 sous-officiers et 918 soldats de la Légion étrangère et de l'artillerie de marine.

Ces troupes sont destinées à opérer dans le Yen-Tse.

Le commandement supérieur des opérations a été confié au général Dodds.

Le traité anglo-français relatif au Siam

Paris, 15 janvier. — On a dû signer aujourd'hui même à Londres le traité dont les termes ont été arrêtés entre le baron de Courcel et lord Salisbury. Il stipule que la rive gauche du Mékong forme la frontière entre la Birmanie et le Tonkin, et que des lors Muong-Sin reste à la France.

Le Siam est partagé en trois zones: celle du Mékong qui passe sous l'influence de la France ; celle de la Ménam (la vallée de ce fleuve) qui reste au Siam ; celle de la Péninsule malaise qui passe sous l'influence anglaise.

Les deux puissances s'engagent à ne pas intervenir ultérieurement dans la vallée de la Ménam, qui restera indépendante sous l'administration du Siam.

FAMILLE BRULÉE VIVE

Rodez, 15 janvier. — Un grave accident a mis en émoi la population de Balsac, petite commune de l'arrondissement de Rodez.

La femme Boscus, ambulante, ayant eu l'imprudence de garnir une lampe à pétrole sans avoir éteint la mèche, une explosion se produisit.

En moins d'une seconde, la salle fut envahie par les flammes.

M. Boscus, ses deux enfants, âgés de cinq et de sept ans, plusieurs consommateurs, ont été atteints par le rejaillissement des flammes et gravement brûlés.

Les habits de Mme Boscus ont été incendiés et la malheureuse a subi de graves blessures aux mains, à la figure et aux jambes.

Le feu a été étouffé sous un entassement de couvertures et de draps de lit.

Dans leur empressement, le mari et deux ou trois consommateurs ont été eux-mêmes brûlés.

L'état de la femme Boscus et des enfants inspire de sérieuses inquiétudes.

LA NEIGE

Grenoble, 15 janvier. — Pour la première fois cet hiver, la neige est tombée hier après-midi et pendant toute la nuit dernière.

Le sol en est recouvert d'une couche de quinze centimètres.

La circulation est difficile. Les trains ont des retards.

Nouvelles étrangères

Les Italiens en Afrique

DEVANT MAKALLÉ

Rome, 15 janvier. — Le bruit de l'arrivée du colonel Albertone devant Makallé et du déblocquement de ce fort n'a pas été confirmé. La dernière lettre adressée par le major Gallinaro au général Baratieri et transmise télégraphiquement par celui-ci au gouvernement italien est datée du 11 janvier. Elle est ainsi conçue :

On a continué pendant la nuit à tirer quelques coups de fusil. L'attaque s'est accentuée le matin sur trois fronts.

L'artillerie italienne a paralysé l'artillerie ennemie et la fusillade du haut des bastions a délogé l'ennemi qui s'était approché des défenses accessoires. Dans l'après-midi, à trois heures, l'ennemi s'est retiré avec de très grandes pertes.

La fontaine est toujours occupée et il est difficile de la reconquérir.

Les troupes italiennes ont perdu deux caporaux et cinq Ascaris tués. Un Italien et vingt-quatre Ascaris sont blessés.

Le général Baratieri ajoute que plusieurs messagers affirment qu'aucune attaque, jusqu'à midi dimanche dernier, ne s'est produite.

Dans la nuit du samedi l'ennemi se retira, emportant ses morts et ses blessés.

Du côté des Derviches, les nouvelles de Ghedaref portent qu'environ 5000 hommes se réunissent. Presque tous sont armés de lances.

Le roi a signé un décret nommant le major Galliano lieutenant-colonel pour faits de guerre. Cette promotion a été accueillie avec faveur par l'opinion publique.

Avec les nouveaux renforts qui vont être envoyés à Massaouah, le corps d'armée du général Baratieri sera porté à 10,000 hommes, avec 20 batteries.

Dans un article agressif contre la France, la *Tribune* persiste à soutenir que la responsabilité des hostilités de Ménélik contre l'Italie est exclusivement le résultat de l'influence française.

Rome, 15 janvier, 8 heures. — Il n'est guère probable que les troupes à la tête desquelles se trouve le colonel Albertone puissent s'ouvrir bientôt *bien loin au delà d'Ada-Agamus, car la* route d'Adigat, à 8 kilomètres, offre de telles difficultés que ce serait une grave imprudence de s'y engager fort avant. Entre autres obstacles naturels, le défilé d'Agoula est tellement étroit que le corps d'armée de 15,000 hommes devrait marcher au moins une journée tout entière pour le franchir et serait tout le temps exposé au feu de l'ennemi qui occupe les hauteurs voisines.

Les difficultés du service de ravitaillement des *troupes italiennes, commenceraient, paraît-il, à* se faire sentir, et on déplore dans les milieux militaires qu'on n'ait pas pensé à organiser dès l'automne dernier, cet important service, qui demandait une très longue opération. L'arrivée *des nouveaux renforts ne fait naturellement* qu'accroître considérablement ces difficultés.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS (1869)

Le numéro 657,987 gagne 200,000 fr.

Les numéros 714,341 — 308,242 — 686,252 — 491,541 gagnent chacun 100,000 fr.

Les 40 suivants : 37,951 — 428,518 — 655,439 — 528,382 — 32,287 — 277,661 — 94,629 — 101,872 — 349,126 — 321,677, gagnent chacun 1000 francs.

VILLE DE BRUXELLES

Emprunt de 289 millions de francs 1836

15 janvier 1896 — 73 séries

soit 1,826 obligat. remboursables le 2 janvier 1897

Série 21728, n° 24,	remboursable par fr.	150.000
Série 49609, n° 3,	—	2.500
Série 59920, n° 23,	—	1.000
Série 52967, n° 19 ; n. 112402, n° 13,		500

Dernière Heure

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 15 janvier. — Le maréchal Martinez Campos télégraphie que les bandes qui les dernières dépeuplées de Macco ont continué l'invasion de la province de Pinar-del-Rio ; ils sont entrés à *Cubazas, à Bahia-Honda et dans d'autres lieux* sans garnison. Elles s'efforcent de semer la terreur par l'incendie et le pillage et de former d'autres détachements insurrectionnels, ce qui serait facilité par les souffrances des habitants et les terreurs qu'ils inspirent.

Quatre colonnes les poursuivent constamment de très près.

Gomez a attaqué hier Begneau et a détruit plusieurs habitations, 99 hommes ont suffi pour les repousser en leur laisant subir des pertes sérieuses ; huit soldats surpris dans une gare se rendirent après avoir épuisé leurs munitions, mais les insurgés, attaqués immédiatement après par la colonne du général Linares s'enfuirent vers le Sud.

Une autre bande a tenté de pénétrer dans Managua, les insurgés ont été repoussés et leur chef Cepero, qui s'intitule général de brigade, a été fait prisonnier.

Un train de marchandises a été brûlé par les rebelles, malgré tous les bruits mis en circulation il est certain que les insurgés ne pénètrent pas dans les bourgs où ils rencontrent de la résistance. Dans ceux où ils entrent, ils ne s'arrêtent que *quelques instants.*

Conseil supérieur de l'Agriculture

Paris, 15 janvier. — La Commission permanente du Conseil supérieur de l'agriculture s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Viger.

Le ministre a exposé les raisons qui milient en faveur de l'établissement du projet de loi du cadenas. Il insiste sur les nécessités d'éviter la spéculation pendant la période d'étude des projets de loi portant modification des tarifs de douanes.

La discussion est ouverte sur le projet adopté récemment par la commission des douanes.

Ce projet est mis aux voix et adopté par l'unanimité de l'assemblée.

Le ministre examine ensuite la question de l'admission temporaire des blés. La commission décide d'adopter la proposition faite par M. Millochau, au nom des représentants des agriculteurs devant la commission extra-parlementaire chargée d'examiner les tarifs de farines pour l'apurement des acquits à caution.

La commission exprime l'avis de supprimer le droit différentiel des types à 90 qui l'attribution : de conserver les types à 30 et 70 0/0.

Quant au type de 60 0/0 il devrait être apuré moyennant un droit sur 28 kilos de son et une surtaxe de 8 francs, mais le gouvernement le droit sur le blé ayant servi à produire la farine comprise dans ce déchet de fabrication.

Pour les blés durs, la commission est d'avis de porter de 60 à 65 kilos le taux d'extraction des farines de 60 0/0 et de 50 à 55 kilos le taux d'extraction des semoules.

L'ÉTAT DE M. FLOQUET

Paris, 15 janvier. — A minuit et demi, nous avons fait prendre des nouvelles de la santé de M. Floquet.

Une légère amélioration s'est produite.

La déposition de M. de Lano

Paris, 15 janvier M. de Lano dans *l'Événement* de demain, maintn déclare que devant le juge d'instruction, il n'a fait que confirmer purement et simplement son article sur M. Rochefort et l'espionnage.

Chronique Régionale

Mort du général Lhérillier

Une dépêche de Paris nous informe que le général Lhérillier est décédé hier matin à Paris, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques auront lieu vendredi à dix heures ; le corps sera ensuite transporté à Douai où un service sera célébré samedi.

Le comité de la Betterave a décidé d'envoyer une couronne et de se faire représenter par MM. Martel, Leblond et Malrese.

LES GRÈVES

DANS LA RÉGION

A HALLUIN

Toujours la même situation.

Chez M. Delrelin, une délégation s'est présentée hier matin, à laquelle on a répondu comme les jours précédents. Demain on essaiera faire plus que les concessions jusqu'ici consenties par le patron.

Rien de changé non plus à l'usine Gratry.

INCIDENTS

On sait que cinq ouvriers ont repris le travail à l'établissement Delrelin.

Hier matin, l'un d'eux se rendant au travail, a été bue rue de la Procession par un groupe de grévistes.

A la rentrée de une heure, le même fait s'est renouvelé rue de la Gare. L'un des manifestants ayant traité l'ouvrier de lâche, un garde intervint et amena le prévoit au poste de police, où il subit un interrogatoire, après quoi, il fut mis en liberté.

A l'établissement Fauchille où il y a quelques semaines des ouvriers faisant un article spécial s'étaient mis en grève, un incident a surgi hier.

Le patron avait choisi parmi les tisserands un vigileur de pièces. Les ouvriers se montrèrent mécontents du choix qui avait été fait par le patron. Ils auraient désiré que cet emploi fut confié à un tisseur de métier. Or, hier, dans la matinée, pour marquer leur mécontentement, ils arrêtèrent tous leurs métiers.

Une explication eût lieu avec le patron et le travail fut repris après quelques heures d'interruption.

Le visiteur a été renvoyé à son métier à tisser.

Chez M. *Lemaitre-Bondoel*, lissage mécanique, un incident s'est également produit. Un ouvrier s'étant rendu aux cabinets d'aisance, un contremaître l'a faisant une tournée dans l'atelier, s'aperçu de l'absence de l'ouvrier, et aussitôt il enlevait le regulateur de son métier.

Tous les autres ouvriers prirent fait et cause pour leur camarade et arrêtèrent le travail qui ne fut repris qu'à l'arrivée du patron et après explication avec ce dernier.

Chronique Locale

ROUBAIX

A L' « ÉGALITÉ »

sur les sinistres du Mont-de-Piété

C'est justement parce que nous sommes de bonne foi, confrère, que nous nous étonnons de voir nos soucis édifiés sur la laisse passer la session de novembre sans prendre une décision pour trancher cette question d'indemnité aux sinistrés incéressants du Mont-de-Piété.

Que la question soit délicate, c'est possible, *c'est même probable* ; mais est-ce que nos conseillers ne le savaient pas quand ils ont renvoyé aux commissions compétentes, un projet de secours de 25.000 francs ? Certainement ils étaient au courant des difficultés qui ne manqueraient pas de surgir au moment du partage de ce qui doit être une gracieuseté municipale et qui a l'heure actuelle a toutes les apparences d'une funésterie. Nous croyons même nous rappeler que le vœu de M. Delettrez, longuement *expliqué dans un rapport détaillé*, prévoyait les cas qui pouvaient se présenter et allait au devant des objections que vous nous présentez, confrère.

Que nos édiles soient disposés à voter la somme promise, nous n'en doutons pas après vos affirmations.

Mais vous voudrez bien reconnaître que cela ne peut suffire aux ouvriers éprouvés par l'incendie, sensibles, peut-être, à des promesses *mais qui seraient désireux de voir des actes.*

Et nous connaissons les explications de M. Lagouement, vous ne détruisez rien de ce que nous avons annoncé et ne nous prouvez pas qu'il soit inutile de désintéresser les gagistes intéressants.

Nul n'ignore que, en tant qu'établissement de prêt, le Mont-de-Piété, ne tenant dans les prêts que des vêtements qui le regissent, a fait tout son possible pour soulager les sinistrés ; mais ce que tout le monde sait aussi, c'est que les évaluations des établissements de prêts sur gages sont loin d'être, nous ne dirons pas équitables, mais bienveillantes. Nous avons entendu bien souvent dire que les gages avaient moins de valeur, c'est ce qui se fait partout, ce qui se passe à Roubaix et quand, se tenant dans ses règlements, dans ses pouvoirs, l'administration du Mont-de-Piété a remboursé les gages détruits en les majorant de 1/3 ou de 1/5, elle a été loin, tout en donnant toute la mesure de son possible, de rembourser la valeur marchande de ces mêmes gages.

Oui, il y a des spéculateurs qui ont escompté les indemnités possibles, mais il y a aussi des ouvriers honnêtes, victimes de pertes de famille momentanément gênés qui sur la foi de certaines promesses ne se sont pas démunis de leurs reconnaissances. C'est à ceux-là qu'il faut songer, les autres, les spéculateurs, étant dans l'espèce, *bien moins intéressants.*

Nous n'avons pas d'ordres à donner à vos amis, confrères, mais s'ils voulaient accepter une indication, nous leur dirions que le Mont-de-Piété possède des registres et qu'il n'est pas *impossible de savoir à qui irait un secours* accordé.

L'important et c'est ce qui n'a pas été fait, est que le secours soit vite. La distribution pourra être délicate, mais non impossible.

Une fois de plus, nous regrettons tout le temps perdu par des tâtonnements qui frisent ou le ridicule ou la comédie.

Les suites d'une mauvaise action

Au mois d'août dernier, un jeune garçon, Romain Verbeck, âgé de 12 ans 1/2, tentait de mettre le feu au domicile de ses parents, qui habitent rue Beaurewaert, cour Verkinder, 1.

Verbeck fut condamné à être incarcéré jusque 18 ans 1/2 dans une maison de correction.

Depuis les parents, regrettant sans doute les poursuites qu'ils avaient exercées contre leur enfant, cachèrent ce dernier.

Malheureusement il était trop tard. Après six mois de recherches, Romain Verbeck a été arrêté hier vers 8 heures du matin et conduit au depôt de sûreté d'où il sera conduit à Lille.

Un domestique irascible

Après être sorti toute la journée de mardi *Charles Lebrocquy, 20 ans, garçon de café de* rafe chez M. Bonte, place de la Gare, rentrait ivre vers 7 heures au soir chez ses patrons.

Ce dernier lui reprocha sa conduite, mais Lebrocquy répondit d'une façon inconvenante et frappa M. Bonte. A l'arrivée des agents appelés, l'ivrogne entra dans une violente colère. Il insulta les représentants de l'autorité qui eurent toutes les peines du monde pour le conduire au depôt de police du 1er arrondissement.

Une rixe rue Vaucanson

Mardi, vers six heures du soir, une rixe s'est produite dans la rue Vaucanson, entre un sieur *Francois Vanhoutte, 48 ans, demeurant à Mont-à-Leux et Julien Therin, 22 ans, demeurant rue des Anges, 59, soldat au 27e d'artillerie à Douai,* en permission de 15 jours à Roubaix.

La police avertie des faits se rendit sur les lieux, mais à son arrivée, Julien Therin avait pris la fuite. Vanhuyten, qui est expulsé de France, fut arrêté et conduit au depôt du fer arrondissement.

Quelques instants plus tard, les agents passant dans la rue Daudibert, rencontrèrent le père de Therin. Ce dernier, qui était ivre, les injuria. Il alla aussitôt rejoindre l'adversaire de son fils.

Un incendie dans une filature

Mardi, vers huit heures du soir, à la filature de M. Lowcke Pronteel, rue de Beaumont, une balle de coton a pris feu, par suite des étincelles, sortant d'un bec de gaz, place non loin de la.

Les ouvriers s'aperçurent heureusement de *l'incendie qu'ils purent éteindre à l'aide de* seaux d'eau.

Les dégâts couverts par une assurance s'élèvent à environ 800 francs.

Un vol audacieux

Mardi, vers 6 heures du soir, le domestique de M. Lefebvre, marchand de liqueurs à Tourcoing *demeurant à Croix, rue Jean-Jaurès, retirait un fût de 46 litres de Malaga.*

A l'octroi du parc de Barbieux, il s'arrêta pour faire signer son passe-debout, puis reprit son chemin. Au juge de la stopération fait qu'étant arrivé à destination, il constata la disparition du tonneau.

Il revint aussitôt faire sa déposition à M. Brouge, commissaire de police du 2e arrondissement, qui ouvrit une enquête.

Vers sept heures du soir, le brigadier Lesage, *de service au bureau de l'Epeule* avec le préposé Lejeune, aperçut deux individus, un grand et un petit, portant sur l'épaule un tonneau.

A la vue de l'employé, l'un d'eux s'éloigna précipitamment pendant que l'autre faisait mine d'entrer dans le bureau d'octroi. Tout-à-coup l'individu laissa tomber son fardeau puis s'enfuit vers la rue de Turenne où il disparut.

Le brigadier Lesage ramena le fût à M. Brouge qui fit appeler M. Lefebvre. Celui-ci reconnut aussitôt sa marchandise qui lui fut remise sur le champ.

Une enquête est ouverte pour découvrir les audacieux voleurs.

Un grave accident

Un grave accident est survenu, hier matin, *dans une maison en construction*, près de la barrière de l'Allumette, sur le territoire de Croix.

Plusieurs ouvriers de la maison Pennel-Deschoots, entrepreneur rue du Moulin, étaient occupés à monter une pierre à l'aide d'un treuil.

Soudain les ouvriers lâchèrent brusquement la manivelle, Emile Wodin, l'un des ouvriers, avait entouré le cordé à son bras. Il veut pas prompt de la gagner et fut entraîné vers dessus du treuil, d'où il tomba sur le sol.

Dans sa chute il s'est fait de graves lésions au ventre.

Le docteur Lemoine qui lui a donné les premiers soins l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La grève de chez M. Masson

Une entente est survenue hier après-midi entre les grévistes et M. Charles Masson.

Les ouvriers reprendront le travail ce matin, aux conditions précédentes.

Une récompense bien méritée

Nous apprenons que M. Gustave Hazebrouck, rue Meyerbeer, 27, vient de recevoir la médaille coloniale, pour les campagnes des « Aures », en 1879 et de Tunisie en 1880.

Bouchée de pain

Dans la journée du 15 janvier, l'Œuvre de la Bouchée de pain a distribué 500 portions de pain aux grandes personnes et 1245 portions de pain aux enfants.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits sur 29 ont été occupés.

Un moteur à gaz de cent chevaux

L'électricité et les moteurs à gaz pauvre prennent de jour en jour une plus grande place dans notre ville.

Un des plus forts moteurs à gaz de la région : il est de la force de cent chevaux, est installé en ce moment par la « Société électrique du Nord » à la société de consommation de la rue Saint-André, qui se servira de cette force pour sa minoterie et son éclairage électrique.

Une nouvelle Société chorale

Par arrêté préfectoral en date du 6 février, la Société chorale dite « St-Georges », a reçu l'autorisation de se constituer.

Son siège est établi chez M. Flipo, cafetier, Grande-Rue, 87.

BRAVO ! HOURRAH !!

A travers les deux hémisphères,
Entendez-vous ce brouhaha ?...
Du vaste le Congo, sera chère,
Et son parfum vaut ce hourrah !
Un poète lyrique, au Savonnier V. Vaissier.

THÉ CHAMBARD
LE PLUS AGRÉABLE DES PURGATIFS

AVIS

La Maison **J. BELIN**, à Premeaux, Bourgogne, successeur de Ch. Viénot, a l'honneur d'informer le public, qu'elle n'est plus représentée par M. PAUL GRIMONPREZ, 53, rue des Arts, à Roubaix. 2403

TOURCOING

UNE AFFAIRE GRAVE ET COMPLIQUÉE

A l'estaminet ayant pour enseigne : *Au Nègre*, rue du Bois, habitait un couple irrégulier : Leclercq Paul, 23 ans, marchand de légumes et une fille Segard, 18 ans, soigneuse. Le faux ménage a un jeune enfant.

Paul Leclercq est une sorte de brute qui déjà à diverses reprises s'est livré sur sa maîtresse à des violences graves.

Le 7 courant, il rentra ivre à son domicile. Il chercha aussitôt querelle à sa compagne et lui porta des coups. N'étant emparé d'une chaise, il en frappa la pauvre fille avec une violence inouie et la renversa. Comme elle s'était relevée, le brutal s'élança à nouveau sur elle, la saisit à la gorge et la renversa fortement tout en la maintenant contre la muraille.

Deux jours se passèrent pendant lesquels la malheureuse souffrit le martyr mais continua néanmoins son travail sans prendre aucun aliment. Le 9 au soir cependant elle se coucha et ne put se relever le lendemain.

Elle resta ainsi sans aucun soin et isolée, son amant l'avait en outre menacée que si elle parlait, si elle le dénoncait, il la tuerait.

Lundi la pauvre fille reçut la visite de sa mère à laquelle elle n'osa rien dire sur les causes de sa maladie, mais lorsque plus tard la mère revint accompagnée de la sœur de la malade, celle-ci raconta l'incroyable scène de violences dont elle avait été la victime.

La mère vint alors trouver la police et recanta les faits tels que nous les racontons plus haut.

M. le docteur Beulque qui fut mandé pour visiter la jeune fille, constatera son transport d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La voiture d'ambulance de l'hôpital vint mardi entre 10 et 11 heures du matin pour prendre la malade.

A ce moment, Paul Leclercq faisait sa tournée en ville. Il est associé pour la vente des légumes avec un sieur Bulteau, rue de St-Pierre.

Paul Leclercq a un frère, Emile, âgé de 25 ans, lequel travaille rarement. Ce dernier connaissait les faits dont son frère Paul s'était rendu coupable à l'égard de sa maîtresse. Il rôdait aux environs de la rue du Bois, quand vint la voiture d'ambulance.

Aussitôt il se mit à la recherche de son frère Paul pour le prévenir.

Ce dernier accompagné de son associé Bulteau et de son père Emile, revint aussitôt rue du Bois. Il apprit alors que la voiture d'ambulance était repartie. Les trois individus s'élancèrent dans la direction qu'elle avait prise et rejoignirent la voiture rue du Repos. Ils *cherchèrent aussitôt à la tête du cheval et voulurent* obliger le conducteur à descendre de son siège ; ils portèrent même des coups à cet homme. Leur intention était de s'emparer de la malade et de la conduire au domicile de Bulteau.

Le conducteur tint bon heureusement et parvint à amener son attelage jusqu'à la rue Fin de la Guerre, devant le grille de l'Hôpital.

Les trois hommes avaient toujours suivi.

Là, un agent de service, le garde du jardin public et des infirmiers intervinrent et les individus jugèrent prudent de prendre la fuite.

Poursuivi, l'un d'eux Emile Leclercq fut arrêté. Les deux complices furent capturés le soir. Tous les trois ont été transférés à Lille hier matin.

L'état de la fille Ségard a été jugé très grave et *donne lieu à de sérieuses inquiétudes. Elle a* les deux jambes paralysées et la mâchoire contractée. On ne peut l'alimenter qu'au moyen de liquides.

Accidents

Hier matin, vers onze heures, M. Estragier Gustave, 33 ans, *couvreur, était occupé dans une* maison en démolition appartenant à M. Six Jules, quand en voulant toucher une planche à l'aide de sa pioche, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de trois mètres.

Dans sa chûte, il se fit à la tête une blessure de trois à quatre centimètres de longueur, sur un centimètre de profondeur et des contusions assez sérieuses aux reins.

Après avoir reçu les soins nécessaires de M. Rousselot, l'ouvrier a été reconduit à son domicile, rue de la Croix-Rouge, maison Mareseaux.

L'incapacité de travail sera d'un mois environ.

Extradés

Les gendarmes de Tourcoing ont reçu hier de Mons, à la frontière, des mains de ceux de Mouscron, les nommés Koikoveraison, né en Asie Mineure, autrefois cafetier à Paris et Edouard Camus, 35 ans, né à Vitry-sur-Seine, tous deux poursuivis par le parquet de Paris ; le premier pour abus de confiance, le second pour détournement de mineurs.

Ces deux individus remmaient directement de Bruxelles, où ils avaient été arrêtés la semaine dernière.

Arrestation

Le nommé Henri Couvreur, 33 ans, sans profession ni domicile, se trouvait hier matin dans la cour de la gare et arrêtait tous les voyageurs pour leur demander l'aumône.

Le gendarme Deharvenght, de service, s'étant aperçu du manège de cet individu, l'invita à se retirer, mais de suite, Couvreur l'injuria des épithètes les plus grossières et dit qu'il ne s'en irait que de force.

Le gendarme acquiesca aussitôt à son désir, l'appréhenda pour le mener à la chambre de sûreté, mais ce ne fut pas chose facile car sur tout le parcours Couvreur ne cessa de se rebeller contre lui.

Couvreur qui a déjà été condamné trente trois fois pour des faits de ce genre sera conduit à Lille ce matin et traduit prochainement devant le tribunal correctionnel pour mendicité et outrages à la gendarmerie.

Infraction à un arrêté d'expulsion

L'agent Engelare a arrêté hier matin, pour infraction à un arrêté d'expulsion, la nommée *Prévost Clémence, 48 ans, née à Gâté*, sans profession ni domicile, expulsée du territoire au mois d'octobre de l'année dernière, à la suite d'une condamnation prononcée contre elle par le tribunal correctionnel de Lille.

Listes Electorales

Avis. — Le Maire de la Ville de Tourcoing, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold, de Belgique ;

Donne avis que les tableaux de rectification des listes générales électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des élections).

Lesdite tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription *ou en radiation devront être formées dans* le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 Février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des élections sera ouvert, pendant la semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir, les dimanches, les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de *toutes pièces et documents justificatifs de leur* réclamation.

Ville de Mouscron

1er Janvier 1896

OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN

Rue de la Station, 140

Gérant: Emile MONTAGNE

Table d'hôte à midi 1/2.—Chambres pour voyageurs.

Wasquehal. — *La nouvelle direction de l'école des filles.* — Mlle Marie Joseph Boutry, la prise possession de son poste mercredi matin, comme directrice de l'école communale des filles.

Listes électorales. — Le maire de Wasquehal donne avis que les tableaux des rectifications des listes électorales sont déposés au secrétariat de la mairie et seront communiqués à tout requérant.

Toutes demandes en inscription ou radiation pourront être faites jusqu'au 4 février inclusivement.

Roucq. — En l'absence du sieur Vanhove Pierre, journalier, on a pénétré en son domicile rue de Lille et on lui a dérobé une montre en argent et 5 fr.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.* 46

Le Médecin

A LA CORDE

TROISIÈME PARTIE

Hier, il était seul avec moi, et il m'a dit en me regardant d'une façon singulière :

— Depuis que notre père a péri dans l'accident du chemin de fer, nous n'avons pas eu une minute de bonheur. Nous avons d'abord lutté contre la misère et nous avons dû nous séparer de la petite Camille qu'il avait adoptée... La grand'mère est devenue paralytique, puis elle nous a quittés, nous disant qu'elle allait prier pour nous là-haut... Ensuite... Oh ! ensuite, tu sais ce qui s'est passé!... Je vois encore ce cadavre à mes pieds, celui de l'homme que j'avais cru mon ami... Tu es partie et moi on m'a mis en prison, puis condamné... J'avais séjourné dans une maison de santé avec des voleurs... A sa sortie, j'ai eu beaucoup de peine à trouver du travail, puis la mère est tombée malade... Maintenant, elle va, malgré les soins, entrer dans un monde meilleur... Et nous, que deviendrons ici-bas? Nous sommes tous les deux *frères*... Ne voudrait-il pas mieux que nous la suivissions ?

Son ton brillant d'un feu étrange... J'ai eu peur d'abord, puis lui ai répondu :

— Frédéric, où du courage, de la résignation... Peut-être Dieu se lassera-t-il de nous...

— Il est un geste de découragement suprême...

— Il nous a maudits!... Voyons, qu'espères-tu, toi?...

Je baissai la tête en pensant à toi qui étais tout pour moi et qui m'a délaissée...

Charlot, je te pardonne le mal que tu me fais.

MARIE.

De la même air sainte.

Elle est morte et je verse des larmes sur ce papier en l'annonçant ce matin.

Tu vas seule pourrait me procurer quelque consolation...

Tout m'accable à la fois, car tu ne m'aimes plus et je t'aimes encore!

MARIE.

Cette dernière lettre arriva à Bouen le jour même où Charlot eut avec Lucien l'entrevue que nous avons racontée. Comme les précédentes, elle resta place Gaillardbois où la Rieuse l'avait adressée.

X

ELLE !

Lucien et Charlot se revirent le lendemain de leur première entrevue et les jours suivants il naissait, entre eux, une vive sympathie dans laquelle la ressemblance des situations entrait certainement pour quelque chose.

C'était la détresse de Camille qui désespérait Lucien ; c'était l'absence de Marie la Rieuse qui rendait Charlot si malheureux.

Ils se prouvaient de s'aider mutuellement, d'unir leurs efforts pour retrouver celles qui, par une étrange fatalité, avaient disparu presque en même temps, sans laisser de traces.

Quand ils se furent bien entendus, Lucien offrit encore quelque argent à son frère, mais celui-ci, qui avait pu gagner récemment une légère somme, refusa avec la même obstination.

— Comment voulez-vous que j'aie recours à vos services si vous n'acceptez rien de moi ? dit le fils légitime de Dorgeval.

— Est-il bien nécessaire que je sois payé par vous?... Craignez-vous donc de me devoir quelque reconnaissance ?...

— Non, mais si nous recherches vous détournent de vos occupations...

— Je vous le dirai et alors...

— *Laissez-moi parler raison et excuses ma* franchise. Il faut, pour que vous inspirez quelque confiance à qui l'on ne vous refuse pas des renseignements, que vous soyez mieux vêtu, il faut que vous ayez du temps devant vous et que vous ne soyez pas exposé à chaque instant à perdre votre liberté...

— Ma liberté!...

— Oui... Voyez-vous pas dit que vous n'aviez l'autre dimanche que la rue ou le port?...

— Il est vrai...

— Le premier agent de police venu peut vous arrêter... Oh ! croyez-moi, il me serait bien dur de vous prendre pour vagabondage parce qu'il n'a rien voulu recevoir de moi...

— *J'ai de l'argent... Je vous l'ai montré...*

— Ce n'est pas assez.

— Peut-être aurai-je une autre occasion avant ce soir.

— Puisque vous persistez dans votre refus, renonçons à nos projets, *ne nous voyons plus*, restons étrangers l'un à l'autre... C'est nécessaire...

Charlot était ébranlé.

— Je suis vaincu, dit-il avec émotion... Mais vous me promettez du moins que ce n'est qu'un prêt et que, lorsque je pourrai vous rembourser, vous ne lirez aucune difficulté...

— Soit !... Où logerez-vous ?... Il est indis pensable que je le sache...

— Je vais voir si mon ancien logement de la place Gaillardbois est libre... On m'avait congédié uniquement parce que je ne pouvais payer, et on a gardé quelques effets m'appartenant ainsi qu'à...

Il ne prononça pas le nom de la Rieuse, car il venait de songer qu'il allait revoir peut-être l'appartement où il avait vécu avec elle, où elle lui avait dit qu'elle l'aimait et où il avait appris son départ.

Quand il quitta Lucien, il se dirigea vers la place Gaillardbois. Son cœur battait à tout rompre. Était-ce un pressentiment, mais il lui semblait qu'il allait rencontrer de sa bien-aimée ?

— En vain essaya-t-il de vaincre cette émotion.

— Qui sait ce qu'elle est devenue ? Peut-être est-elle morte ?... Alors qu'est-ce que je fais ici-bas ?

Le hasard le fit prendre par la rue aux Ours. au moment où il rencontrait le jeune père de Dorgeval, il fut étonné de se trouver en présence de la maîtresse de Thibert, qui en sortait.

La vieille femme paraissait triomphante. Charlot, frappé d'un pressentiment, s'empressa *de l'interroger.*

— Que viens-tu de faire chez les Dorgeval ? Je crovais que tu les détestais...

— J'ai beau haïr les gens, cela ne m'empêche pas d'encaisser chez eux, quand l'occasion s'en présente.

— Ah ! tu viens de toucher de l'argent chez le négociant ?

— Un peu, mon neveu! Regarde !

La vieille tira de son tablier sa main pleine d'or.

— Diable !

— N'est-ce pas que c'est de la belle monnaie? Elle brille, elle sonne que l'on dirait une musique !

— Les louis d'or te plaisent ?

— Beaucoup.

— Qu'est-ce que tu as fait pour le payer aussi cher ?

— Je n'ai rien fait.

— Tu lui as vendu quelque chose?

— Peut-être.

— Des marchandises ?

— Allons donc ! Quelque chose que tu eusses pu découvrir comme moi, mais tu es bien trop maladroit !

— De quoi s'agit-il ?

— Tu es trop curieux !

— C'est vrai. Et puis à quoi ca sert-il de te poser des questions ? Tu mens avec un aplomb..

— Quand ai-je menti, moi ?

— N'avais-tu pas prétendu que c'était Lucien Dorgeval qui avait enlevé la Rieuse ?

— Eh bien ?

— C'était faux, sorcière, et tu le sais...